

AVIS NEGATIF GOOGLE / MENACES

Par GoncalvesM, le 17/07/2023 à 20:20

Bonjour,

J'ai posté un avis defavorable suite à la prestation d'un avocat qui ne m'a pas du tout satisfait.

Aujourd'hui il m'impose de retirer cet avis sinon il depose plainte contre moi. Dois-je considerer cela pour une menace ?

Dois-je ceder ou s'agit-il ici de liberté d'expression ?

Je précise que l'avis n'a rien d'injurieux ou diffamatoire, je critique le travail fourni et non la personne de l'avocat.

Vous remerciant pour vos retours.

Par Marck.ESP, le 17/07/2023 à 20:51

Bonjour

Une plainte ? Pour cela il faut des preuves solides d'une pratique frauduleuse ou de tricherie par faux avis positifs par exemple.

Autrement, tant que votre avis ne porte pas atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne, cela ne peut aller loin.

Retenir cependant que le droit français qualifie la diffamation nominative sur Internet comme un délit.

Par GoncalvesM, le 17/07/2023 à 21:06

Je vous remercie pour ce retour.

Puis-je me permettre de partager cet avis ici, en masquant toute identité, bien entendu, afin

de connaître votre avis?

Par tomrif, le 18/07/2023 à 08:07

bonjour,

ce n'est pas le délit pénal de menace.

la liberté d'expression permet de critiquer les services d'un avocat, voir https://www.loi1881.fr/critique-produits-est-libre

Par Marck.ESP, le 18/07/2023 à 08:12

[quote]

Puis-je me permettre de partager cet avis ici, en masquant toute identité, bien entendu, afin de connaître votre avis ?

[/quote]

Nous ne délivrons que de l'information juridique, pas de consultation personnalisée . Prenez plutôt contac avec la CNIL